



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE) M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO)

Date de la convocation : VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Secrétaire de séance : M. MOIGN

D2022-79 Révision du Règlement intérieur de DECOSET

Par délibération en date du 11 mars 2021, le Comité syndical a approuvé le règlement intérieur du syndicat mixte Decoset.

Celui-ci a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement du syndicat mixte, en conformité avec les principes fondamentaux énoncés dans les Statuts ainsi que les modalités particulières de la Charte institutive.

La révision du règlement intérieur actuel ainsi proposée vise principalement les objectifs suivants :

- Intégrer dans le règlement les évolutions issues de l'ordonnance et du décret du 07 octobre 2021 et notamment les dispositions relatives aux procès verbaux, à la signature des délibérations, aux modalités de publicité et de transparence ;
- Autoriser et organiser le recours à la visioconférence eu égard à la fois au contexte sanitaire encore fragile, et pour faciliter la participation des membres du Comité tout en garantissant le bon fonctionnement de l'organe délibérant
- Intégrer également la visioconférence pour diverses commissions (CAO, CDSP...).
- Clarifier le règlement dans sa rédaction.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-79-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision du règlement intérieur de Decoset joint en annexe à la présente délibération

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



Le secrétaire de séance

M. MOIGN



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	15	31
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	47
Présents	10	7	17
Votants	10	7	17
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	20	7	27
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	7	27

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-79-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022